

**COMPTE RENDU**  
**de la séance du**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 22 février 2021**

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 22 février 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre GENNARO, maire.

**Présents :**

Monsieur Alexandre GENNARO,  
Monsieur Jean-Louis LANFANT,  
Madame Chantal GIORDA,  
Monsieur Fabien GRILLOT,  
Madame Joséphine KUDIN,  
Monsieur Grégory BASIN,  
Madame Emilie DOHRMANN,  
Monsieur Samuel CAILLAULT,  
Madame Karine POIROT,  
Monsieur Xavier TROSSET,  
Monsieur Jean-Yves ROUIT,  
Madame Cécile RYBAKOWSKI,  
Monsieur Saïd SERBI,  
Madame Cécile MERIGUET  
Madame Sandrine MAZZUCA,

Monsieur Frédéric RICHARD,  
Madame Morvarid VINCENT,  
Monsieur Clément DUMON,  
Madame Samira MAKHLOUFI,  
Monsieur Jérôme FALLETTI,  
Madame Emilie MEDARD,  
Madame Isabelle CHABERT,  
Monsieur Thierry CULOMA,  
Monsieur Thierry GERARD,  
Monsieur Frédéric BRET,  
Monsieur Flavie VARRAUD-ROSSET,  
Madame Viviane COQUILLAUX,  
Madame Marie-Hélène MENNESSIER,  
Monsieur Yannick BOIREAUD.

Convocation du Conseil municipal envoyée le mardi 16 février 2021.

Affichage de la convocation le mardi 16 février 2021.

**Hôtel de ville**

Boîte Postale 72  
73491 La Ravoire cedex  
Tél. 04 79 72 52 00  
Fax 04 79 72 74 84  
[www.laravoire.com](http://www.laravoire.com)

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Fabien GRILLOT comme secrétaire de séance :

- **DECIDE**, à l'unanimité, des modalités de recrutement d'un agent contractuel sur le poste de Directeur general des services.
- **DECIDE**, à l'unanimité, des modalités de recrutement d'un agent contractuel sur le poste de responsable des Ressources humaines.
- **DECIDE**, à l'unanimité, la création d'emplois non permanents d'agents d'animation et d'entretien pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- **FIXE**, à l'unanimité, le montant du coût unitaire des badges d'accès aux salles communales à 15 € à partir du 11<sup>ème</sup> dispositif remis.
- **DECIDE**, à l'unanimité, la modification de l'article 3 de la délibération du 27 septembre 2004 instituant une régie de recettes auprès du service Administration général, pour permettre l'encaissement du coût des badges d'accès aux salles communales.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention de servitude pour le passage d'une canalisation d'eaux pluviales sur le chemin rural dit du Clapet à intervenir avec la société LANDS AMENAGEMENTS.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la création du groupement de commandes avec GRAND CHAMBERY, la Ville de Chambéry, le CCAS de Chambéry, la commune de La Motte Servolex, le CCAS de la Motte Servolex, le Syndicat mixte Savoie Déchets et le CCAS de La Ravoire pour la passation d'un marché d'acquisition et maintenance de matériels et logiciels système, réseau et bureautique.
- **ACCORDE**, à l'unanimité, au locataire la remise gracieuse de 1 211.04 € sur les loyers dus par Mme et M. Laurent GAUTHIER pour la période de février à mai 2021, soit 302,76 € / mois.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le nouveau règlement d'occupation des salles communales.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de rénovation des deux courts extérieurs de tennis et sollicite de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département de la Savoie l'attribution de subventions au taux le plus élevé possible.
- **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la tenue du Débat d'Orientaion Budgétaire préalable au vote du budget primitif de l'exercice 2021.

Le Maire  
Alexandre GENNARO.



**Hôtel de ville**

Boîte Postale 72  
73491 La Ravoire cedex  
Tél. 04 79 72 52 00  
Fax 04 79 72 74 84  
www.laravoire.com